

Projet PROMO v2.1

REGLEMENT

Dispositions générales

Organisation d'un Championnat Promotionnel par équipes pour la classe 5 des Côtes d'Armor

Nom de l'épreuve = Championnat Promo

une rencontre = 4 simples + 1 double,

équipes de 2 joueurs(ses), licence traditionnelle et/ou **promotionnelle**,

classement maximum 599 pour les traditionnels

1 points/partie gagnée, 0 point/partie perdue, 0 point/forfait

pas de restriction sur la participation des féminines, des jeunes,

ni connexion, ni brûlage avec le championnat départemental par équipes des Côtes d'Armor,

Au choix des clubs :

poules de club* de 4 ou 6 équipes, (*ou de plusieurs clubs voisins)

formule avec aller simple ou avec aller/retour, soient 3, 6, 5 ou 10 rencontres,

partie en 1, 2 ou 3 manches gagnantes,

le nom des équipes

calendrier par poule, sauf les dates retenues pour les compétitions officielles réservées aux licenciés traditionnels

(ex : samedis et dimanches à partir de 12h00,...)

poule de 4 équipes aller simple = 3 rencontres \Rightarrow 3 dates à fournir

poule de 4 équipes aller-retour = 6 rencontres \Rightarrow 6 dates à fournir

poule de 6 équipes aller simple = 5 rencontres \Rightarrow 5 dates à fournir,

poule de 6 équipes aller-retour = 10 rencontres \Rightarrow 10 dates à fournir,

possibilité de modifier l'heure de la rencontre.

gestion des résultats et des litiges par les clubs :

1 – saisir sur SPID uniquement les scores des parties,

2 - ne pas saisir les détails de parties, ceci pour éviter la prise en compte pour le classement individuel, coef = 0,5 , des parties opposant des licenciés traditionnels,

3 - avec GIRPE, utiliser « Rencontre non préparée dans SPID »,

4 – en cas de saisie ou de modification de score hors délai,

s'adresser au responsable du Championnat Promo du CD22TT.

gestion des inscriptions :

Pour permettre la création sur SPID, le club doit s'inscrire, au moins deux semaines avant la 1^{ère} journée, par courriel au responsable du Championnat Promo du CD22TT, en précisant ses choix : poule 4 ou 6 équipes, aller simple ou aller-retour, le nom des équipes et le calendrier.

Les droits d'engagement seront imputés à chaque club pour un paiement le jour de la pré-AG.

coût engagement = 1 € par rencontre et par équipe,

poule de 4 équipes aller simple = 3 rencontres \Rightarrow 3 € par équipe

poule de 4 équipes aller-retour = 6 rencontres \Rightarrow 6 € par équipe

poule de 6 équipes aller simple = 5 rencontres \Rightarrow 5 € par équipe

poule de 6 équipes aller-retour = 10 rencontres \Rightarrow 10 € par équipe.

Rédigé le 2/12/2016

Le Président du CD22TT

Didier BEGES

